



Glossaire

Parce qu'il est parfois difficile de comprendre ou expliquer simplement certains concepts liés au harcèlement sexuel, nous te proposons un glossaire explicitant des termes qu'on entend ou même qu'on utilise parfois sans être toujours sûr de ce qu'ils signifient exactement. Nous incluons des références scientifiques et des ressources complémentaires que nous trouvons bien faites pour que ceux qui le souhaitent puissent s'en servir pour discuter du sujet avec les personnes qui pensent que "quand même, c'est un peu exagéré toutes ces histoires" (non, d'où les nombreuses recherches qui établissent l'ampleur du problème) ou qui trouvent le sujet "trop compliqué" (pas si on prend 5 minutes pour vraiment essayer de le comprendre).

Consentement

Le consentement, c'est le fait de donner son accord face à un acte, d'exprimer que oui, on est d'accord de faire / qu'on nous fasse quelque chose, ce n'est pas plus compliqué que ça. C'est un concept extrêmement important dans tous les domaines qui touchent à la sexualité, mais plus largement au corps : une personne n'est pas par défaut d'accord d'être draguée*, regardée*, touchée, embrassée, etc., et il n'est pas acceptable de lui imposer ces choses sans qu'elle ait clairement manifesté son accord au préalable. Dans le fond, le [harcèlement sexuel](#) consiste simplement à imposer à autrui des actes liés à la sexualité sans son consentement.

(*de manière insistante, sexualisante ou objectivante.)

Le consentement peut être manifesté de façon très claire par un "oui" exprimé volontairement, mais également par des signes non verbaux qui montrent clairement que la personne est en accord avec l'acte. Par exemple, si je tends la main à mon·ma petit·e ami·e, je lui exprime clairement que j'aimerais qu'iel la prenne (c'est-à-dire que je consens à ce qu'iel me touche la main). Libre à lui·elle de la prendre (s'iel consent à ce que sa main touche la mienne) ou pas (s'iel n'y consent pas). En cas de doute, mieux vaut toujours demander à la personne en face si elle est d'accord de faire quelque chose (ex. "Est-ce que je peux t'embrasser ?"), et considérer que toute réponse autre qu'un "oui" franc n'indique pas le consentement. On peut se sentir gêné·e·x de poser la question, mais mieux vaut être gêné·e·x 5 secondes que d'imposer à quelqu'un un acte qu'iel ne souhaite pas subir.

Ne sont pas un "oui" (et doivent donc être considérés comme un "non"):

- Une absence de réponse
- Un sourire gêné
- Un "peut-être"
- Un "...oui ?" hésitant

On précise parfois que le consentement doit être libre et éclairé. Cela signifie tout simplement que la personne qui exprime son accord doit être également libre d'exprimer son désaccord, et qu'elle accepte en ayant toutes les informations nécessaires en main.



Pour que le consentement soit libre, il faut que la personne n'ait aucune pression physique, psychologique ou économique à accepter. Si je demande à mon employé-e-x, qui dépend de moi pour payer ses factures à la fin du mois, si je peux l'appeler "chaton", je ne peux pas être certain-e qu'iel se sentira libre de me dire "non". Si mon-ma petite-amie-e me dit que si je n'ai pas de relations sexuelles avec lui-elle, iel risque d'aller voir ailleurs, et que j'accepte d'avoir une relation sexuelle avec lui-elle, mon consentement n'est pas libre, parce que j'ai donné mon accord sous la pression d'une menace.

Pour que le consentement soit éclairé, il faut que la personne ait toutes les informations nécessaires en main pour prendre la décision. Si elle ne dispose pas d'un élément qui lui aurait fait changer d'avis, alors le consentement n'est pas éclairé. Par exemple si j'accepte d'aller boire un verre avec un-e collègue, mais que j'aurais refusé si j'avais su qu'iel considérait l'invitation romantique et non pas simplement amicale, mon consentement n'était pas éclairé.

Et bien entendu, le consentement n'est pas un concept qui s'applique seulement au domaine de la sexualité, mais à tous les aspects de la vie.

Ressources :

- [Le tout en une petite vidéo](#)
- <https://harcelement.uqam.ca/consentement/>

Culture du viol

La culture du viol désigne un environnement social dans lequel il existe des croyances fortement répandues (parfois nommées [mythes sur le viol](#)) qui minimisent, normalisent, justifient, voir encouragent les violences sexuelles, notamment en faisant porter leur responsabilité par les victimes (à travers le [victim blaming](#)), en excusant les violeur-euse-s comme victimes de pulsions incontrôlables et en définissant le viol de manière très étroite. C'est typiquement le cas dans les sociétés occidentales, où le pourcentage de viol est estimé entre 16%¹ et 25%*², et où il existe de nombreuses croyances qui visent à nier ou justifier ces actes. En Suisse, une enquête réalisée en 2019 trouvait que 22% des femmes interrogées avaient subi des actes sexuels non consentis après l'âge de 16 ans, et 12% des rapports sexuels contre leur volonté³.

On pourrait penser que le viol est universel et fait partie de la nature humaine, ce qui rendrait les tentatives de lutter contre inutiles, mais l'anthropologue Peggy Reeves Sanday a identifié des cultures qu'elle qualifie de "sans viol"⁴. Dans ces cultures, le viol n'est pas nécessairement complètement absent, mais il est très rare et fortement puni socialement. L'autrice contraste ces cultures à celles empreintes de culture du viol, dans lesquelles, comme chez nous, le viol est très répandu, socialement justifié par les mythes

¹ http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1359/publi_pdf1_pop_soc445.pdf

² Tjaden P., & Thoennes, N. (2000). [Prevalence and Consequences of Male-to-female and Female-to-male Intimate Partner Violence as Measured by the National Violence Against Women Survey. *Violence Against Women*, 6, 142-161.](#)

³ <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>

⁴ Sanday, P. (2003). Rape-free versus rape-prone: How culture makes a difference. In C. B. Travis (Ed.), *Evolution, gender, and rape* (pp. 337-362). Cambridge, MA: MIT Press.



sur le viol, et où les auteurs et autrices ne sont que rarement inquiété·e·x·s. L'existence de différentes manières de considérer le viol à travers les cultures et le fait que sa fréquence semble dépendre de comment il est accepté indique qu'il n'est pas inévitable, et, au contraire, qu'il est possible de déconstruire les croyances et mécanismes à l'œuvre dans les cultures du viol, tels que le [slut-shaming](#) et le [victim-blaming](#). En d'autres mots : il y a de l'espoir !

En une vidéo :

- <https://youtu.be/pPH2GEB7-X0>

Harcèlement de rue

Le terme harcèlement de rue désigne tout acte de [harcèlement sexuel](#) ou d'[objectification sexuelle](#) qui prend place dans l'espace public (la rue, mais aussi les transports publics, les parcs et les établissements publics). Un rapport de la Ville de Lausanne publié en 2018 montrait que 72% des femmes de 16 à 25 ans avaient été cible d'actes de harcèlement dans l'espace public au cours de l'année précédente, dont une grande partie constitue des infractions pénales (insultes, attouchements, etc.)⁵.

Le harcèlement de rue a été fortement médiatisé ces dernières années, et il peut être plus facile à reconnaître que le harcèlement sexuel prenant place dans d'autres contextes, car souvent la cible et l'auteur ou l'autrice ne se connaissent pas, et n'ont pas une relation préexistante qui pourrait "justifier" les actes. Une particularité du harcèlement de rue est que la répétition des actes subis par la cible est due à la confrontation à de nombreux auteurs et autrices différent·e·s, là où le harcèlement sexuel dans d'autres contextes est caractérisé par une répétition des actes par un seul ou un petit nombre d'auteurs et d'autrices récurrent·e·s.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel peut être défini comme le fait d'imposer à une personne de manière répétée des actes ou des paroles à connotation sexuelle en l'absence de son [consentement](#). Il peut s'agir aussi bien de regards, commentaires ou réflexions à caractère sexuel, que d'attouchements ou encore de photos, cadeaux ou images à caractère sexuel.

Le taux de harcèlement sexuel rapporté par les études sur le sujet varie en fonction du milieu dans lequel elles ont été menées et de la définition du harcèlement sexuel adoptée. En Suisse, l'enquête mandatée en 2019 par Amnesty International montre que 59% des femmes ont été la cible de harcèlement sexuel physique (attouchements, baisers, etc.) après l'âge de 16 ans. Plus de 50% des femmes ont également été la cible de commentaires ou blagues à connotation sexuelle, de regards et avances inappropriées ou de commentaires gênants sur leur apparence⁶.

Le harcèlement sexuel a de nombreuses conséquences négatives sur les personnes qui en sont cibles, et ce, qu'il soit identifié (et donc potentiellement rapporté) comme tel ou

⁵ <https://www.lausanneregion.ch/wp-content/uploads/2018/07/20180711-Harcelement-de-rue.pdf>

⁶ <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>



pas⁷. En effet, le harcèlement sexuel est associé à des sentiments d'irritabilité, d'anxiété, de colère, d'impuissance, d'humiliation chez les personnes qui en sont cibles, ainsi qu'à la dépression, voire à du stress post-traumatique⁸. Ces résultats sont consistants avec les premières données récoltées par EyesUp, qui montrent que les signalements de harcèlement sexuel sont associés à des émotions négatives uniquement. Au travail, les cibles de harcèlement sexuel rapportent également moins de satisfaction, de productivité et d'engagement au travail, ainsi que plus d'absentéisme⁹. Chez les adolescent·e·x·s, le harcèlement sexuel est associé à plus d'automutilation, plus de pensées suicidaires, plus de problèmes alimentaires et plus de consommation de drogues légales et illégales¹⁰. En résumé, le harcèlement sexuel n'est pas une problématique à prendre à la légère, et ne peut pas être minimisé à de la drague ou de petits actes sans conséquence.

Pourtant, c'est exactement le rôle que remplissent les mythes sur le harcèlement sexuel. De la même manière que les [mythes sur le viol](#) justifient et minimisent l'impact du viol sur les personnes qui le subissent, il existe des mythes sur le harcèlement sexuel, à savoir des croyances généralement fausses, mais largement répandues qui permettent de nier et justifier le harcèlement sexuel¹¹.

Quatre types de justification du harcèlement sexuel ont ainsi été identifiés*:

- *“C'est une invention/exagération”* : les femmes inventent, exagèrent ou invitent le harcèlement sexuel dont elles disent être cible.
- *“Elle a une motivation ultérieure”* : les femmes qui signalent des cas de harcèlement sexuel ont probablement une motivation cachée (par exemple extorquer de l'argent à leur employeur ou détruire la carrière de leur superviseur).
- *“C'est naturel entre hommes et femmes”* : le harcèlement sexuel est simplement un comportement romantique naturel des hommes que les femmes apprécient.
- *“Elle est responsable”* : les femmes qui sont harcelées sexuellement sont responsables, car elles auraient pu et dû faire quelque chose pour stopper le comportement.

De façon peu surprenante, les personnes qui adhèrent à ces mythes ont des niveaux plus élevés de sexisme hostile et [bienveillant](#), ainsi que des attitudes plus hostiles et traditionnelles envers les femmes¹²¹³.

⁷ [Berdahl, J., L. & Aquino, K. \(2009\). Sexual behavior at work: Fun or folly, *Journal of Applied Psychology*, 94\(1\), 37-47.](#)

⁸ [McDonald, P. \(2012\). Workplace sexual harassment 30 years on: A review of the literature, *International Journal of Management Reviews*, 14, 1-17.](#)

⁹ [McDonald, 2012.](#)

¹⁰ [Chiodo, D., Wolfe, D., A., Crooks, C., Hughes, R. & Jaffe, P. \(2009\). Impact of sexual harassment victimization by peers on subsequent adolescent victimization and adjustment: a longitudinal study, *Journal of Adolescent Health*, 45, 246-252.](#)

¹¹ [Lonsway, K., A., Cortina, L., M. & Magley, V., J. \(2008\). Sexual harassment mythology: definition, conceptualization and measurement, *Sex Roles*, 58, 599-615.](#)

¹² [Lonsway & al. \(2008\)](#)

¹³ [Expósito, F., Herrera, A., Valor-Segura, I., Herrera, M., C. & Lozano, L., M. \(2014\). Spanish adaptation of the Illinois Sexual Harassment Myth Acceptance, *Spanish Journal of Psychology*, 17, 1-13.](#)



(* les recherches sur le sujet s'intéressent principalement aux justifications du harcèlement sexuel dont les auteurs sont des hommes et les cibles des femmes puisqu'il s'agit de la configuration la plus fréquente.)

Male gaze

Le *male gaze* est une des formes d'[objectivation sexuelle](#) les plus communes. Le terme peut être traduit par "regard masculin", mais désigne plus spécifiquement le fait d'inspecter et évaluer le corps d'une personne, en faisant ou pas des commentaires, et ce peu importe le genre de la personne autrice du commentaire. En effet, la caractéristique opérante du *male gaze* est d'objectiver sexuellement une personne par le regard.

Initialement, le terme *male gaze* vient du monde du cinéma et désigne le fait que le point de vue qui est offert au spectateur et à la spectatrice est celui d'un homme hétérosexuel, qui s'intéresse aux corps des femmes sans nécessairement s'intéresser aux femmes dans ces corps. Une caractéristique typique du *male gaze* consiste dans le fait de ne montrer que des morceaux du corps de la femme (seins, fesses, etc.), comme si elle se résumait à ces parties de son corps pour le plaisir du spectateur et de la spectatrice.

Par extension, le terme *male gaze* désigne toutes les situations dans lequel le corps de la femme est présenté de cette manière (dans les jeux vidéo, bande dessinées, films, etc.) ou regardé de cette manière par des observateurs et observatrices extérieur·e·s (une personne en train de regarder les seins d'une femme de manière appuyée dans la rue est typiquement en train d'user de *male gaze*).

Pour aller plus loin :

- [Objectivation sexuelle : male gaze, définition et conséquences](#)
- [Le male gaze](#)

Mythes sur le viol

Les mythes sur le viol peuvent être définis comme des croyances généralement fausses, mais répandues sur le viol, qui permettent de minimiser son impact et de le justifier^{14.*} Ils permettent de déresponsabiliser l'auteur et l'autrice en faisant porter la culpabilité sur la victime.

Sept catégories de mythes sur le viol ont été identifiées dès 1999 par Payne, Lonsway et Fitzgerald¹⁵. Attention, ces fausses croyances peuvent être extrêmement violentes pour les personnes ayant subi des violences sexuelles. Nous avons inclus sous chaque mythe, une réponse pointant en quoi il est faux.

- "Iel l'a cherché" : la personne victime est jugée partiellement ou entièrement responsable du viol en raison de son habillement ("iel était habillé·e sexy") ou de son comportement ("iel s'est promené·e seul·e la nuit").

¹⁴ [Lonsway, K. A., & Fitzgerald, L. F. \(1994\). Rape myths: In review. *Psychology of Women Quarterly*, 18, 133–164.](#)

¹⁵ [Payne, D. L., Lonsway, K. A., & Fitzgerald, L. F. \(1999\). Rape myth acceptance: Exploration of its structure and its measurement using the Illinois Rape Myth Acceptance Scale. *Journal of Research in Personality*, 33, 27–68.](#)



Il s'agit typiquement de [victim-blaming](#): faire porter la responsabilité de l'acte à la personne qui l'a subi, plutôt qu'à la personne qui l'a commis. Un non-sens.

- "Ce n'était pas vraiment un viol" : on ne peut pas parler de viol s'il n'y a pas de traces de violence physique ou de menace de violence physique, ou encore si la personne victime ne s'est pas défendue physiquement.

Rappelons que l'on peut définir le viol comme un rapport sexuel sans consentement¹⁶. Une grande partie des viols n'est pas accompagnée de violence physique ou de menaces. Par ailleurs, la sidération, un état d'immobilisation involontaire de la victime, est reconnue comme une réaction courante à un viol¹⁷.

- "Iel n'a pas fait exprès" : les auteurs et autrices d'agressions ne sont pas jugé·e·x responsables si leurs besoins sexuels les entraînent un peu trop loin.

Pourtant la majorité des personnes ayant des "besoins sexuels" ne violent pas. Par ailleurs, plusieurs études soutiennent l'idée que les motivations derrière un viol proviennent d'un désir de domination plutôt que de désir sexuel¹⁸¹⁹.

- "Iel l'a voulu / iel a aimé" : les personnes apprécieraient secrètement d'être violées.

Nous n'avons pas trouvé de recherche soutenant cette position et nous contenterons de commenter : sérieusement ???

- "Iel a menti" : les personnes victimes sont perçues comme inventant des occurrences de viol pour obtenir quelque chose, pour se venger, parce qu'elles ont des regrets, etc.

Les enquêtes réalisées à ce sujet estiment que moins de 10% des plaintes déposées sont fausses²⁰. Par ailleurs, une enquête mandatée par Amnesty International et réalisée en Suisse en 2019 montre que seuls 10% des femmes ont signalé l'incident à la police, et 8% seulement ont déposé une plainte

¹⁶ <https://stop-violences-sexuelles.amnesty.ch/fr/>

¹⁷ Möller, A., Söndergaard, H., P. & Helström, L. (2017). Tonic immobility during sexual assault - a common reaction predicting post-traumatic stress disorder and severe depression, *Acta Obstetrica et Gynecologica Scandinavica*, 96, 932-938.

¹⁸ Chiroro, P., Bohner, G., Viki, G., T. & Jarvis, C., I. (2004). Rape myth acceptance and rape proclivity: Expected dominance versus expected arousal as mediators in acquaintance-rape situations. *Journal of Interpersonal Violence*, 19, 427-442.

¹⁹ Chapleau, K., M. & Oswald, D., L. (2009). Power, sex, and rape myth acceptance: Testing two models of rape proclivity, *The Journal of Sex Research*, 47(1), 66-78.

²⁰ Lisak, D., Gardinier, L., Nicksa, S., C. & Cote, A., M. (2010). False Allegations of Sexual Assault: An Analysis of Ten Years of Reported Cases. *Violence Against Women* 16(12), 1318-1334.



pénale. Parmi les raisons invoquées : la peur de ne pas être crue.²¹

- “Ce n’est pas si grave” : le viol et les violences sexuelles en général sont jugés ne pas être un si gros problème que ça, et ne pas avoir un impact très négatif sur les victimes.

Presque un quart des femmes interrogées rapportent avoir subi des actes sexuels sans leur consentement après l’âge de 16 ans, en Suisse, en 2019²². Le viol est par ailleurs reconnu comme l’un des traumatismes les plus graves, qui peut causer entre autres stress post-traumatique, dépression, abus de substances, tentatives de suicide et problèmes physiques chroniques²³²⁴.

- “Le viol est un événement déviant” : les auteurs et autrices de viol sont perçu·e·x·s comme des personnes déviantes, inconnues des victimes.

Dans l’enquête menée pour Amnesty International en Suisse en 2019, dans 68% des cas, les femmes interrogées rapportant des actes sexuels non désirés connaissaient l’auteur ou l’autrice de l’acte.²⁵

(*Comme pour les mythes sur le [harcèlement sexuel](#), la recherche sur les mythes sur le viol se concentre sur les viols dont les auteurs sont des hommes et les cibles des femmes.)

Objectivation sexuelle (aussi appelée objectification)

L’objectivation désigne le fait de réduire une personne à son corps. On ne considère plus ses ressentis, sa volonté, etc., c’est-à-dire tout ce qui constitue la personne et on traite l’individu comme on traiterait une chose.

L’objectivation est très courante, notamment à travers le [male-gaze](#) : on se centre sur l’apparence des cibles, et elles sont réduites à cette apparence. C’est souvent le cas dans la publicité par exemple, mais aussi quand elles sont abordées dans la rue et qu’elles reçoivent des commentaires sur leur apparence, ou quand elles sont jugées en tant qu’être humain en fonction de leur épilation. Le fait d’être objectivée par les autres peut amener à de l’auto-objectivation, c’est-à-dire à se réduire soi-même à son corps ou à se centrer dessus comme une chose indépendante de sa personnalité.

²¹ <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>

²² <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>

²³ Möller, A., Söndergaard, H., P. & Helström, L. (2017). Tonic immobility during sexual assault - a common reaction predicting post-traumatic stress disorder and severe depression, *Acta Obstetrica et Gynecologica Scandinavica*, 96, 932-938.

²⁴ Campbell, R. (2008). The psychological impact of rape victims’ experiences with the legal, medical, and mental health systems. *American Psychologist*, 702-71.

²⁵ <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/>



Si ces perspectives ne semblent pas très positives, leur impact ne l'est pas plus, puisque l'objectivation et l'auto-objectivation peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé physique et mentale des personnes cibles.

Une recherche de Szymanski & al. (2011)²⁶ a notamment trouvé que le fait de se voir soi-même comme un objet extérieur peut avoir les conséquences suivantes:

- augmenter l'anxiété vis-à-vis de son apparence (qui n'a jamais été stressé par un bourrelet ou une jambe pas assez lisse ?),
- augmenter l'anxiété par rapport à sa sécurité physique (parce qu'on ne traite pas les personnes et les objets de manière similaire),
- rendre honteuses les personnes vis-à-vis de leur corps (parce qu'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir un physique qui correspond parfaitement aux canons de beauté valorisés socialement),
- réduire l'intéroception, c'est-à-dire la conscience que les personnes ont de leurs sensations corporelles internes (la faim, l'excitation, etc.).
- réduire le "flow", c'est-à-dire la capacité à être complètement immergé·e·x dans une activité.

Et si tout ceci ne suffisait pas, ces conséquences de l'auto-objectivation, ainsi que le fait d'avoir été la cible d'objectivation sexuelle peuvent amener à des troubles alimentaires (anorexie, boulimie, etc.), à des troubles sexuels ou encore à la dépression.

Beaucoup de comportements extrêmement banals constituent déjà de l'objectivation : aborder une personne dans la rue, dans un bar ou au travail alors qu'elle n'a pas montré de signaux de disponibilité (puisqu'on ne considère pas sa volonté d'aller quelque part, d'effectuer une tâche, de ne pas être abordée, etc.), ou encore faire à une femme un commentaire non sollicité sur son physique.

Pour aller plus loin :

- [Objectivation sexuelle : définition et conséquences](#)
- [Objectivation sexuelle : male gaze, définition et conséquences](#)
- [Objectivation sexuelle : les conséquences graves](#)

Slut-shaming

Le slut-shaming ("stigmatisation de la salope" si on voulait faire une traduction vers le français) désigne le fait de rabaisser ou de culpabiliser une personne (généralement une femme) par rapport à son apparence ou son comportement sexuel réel ou supposé.

Victim-blaming

Le victim-blaming consiste à faire porter la responsabilité d'une chose négative qui est arrivée à la cible de cette chose négative, c'est-à-dire la personne qui l'a subie, plutôt qu'à la personne qui l'a commise.

Par exemple, un·e cycliste qui a été renversé·e par une voiture et qui s'entend dire "*en même temps il faut pas rouler comme un·e malade*" est la cible de victim-blaming. Quand une personne assise dans la rue fait une remarque sur les seins d'une personne qui passe,

²⁶ [Szymanski, D., M., Moffitt, L., B. & Carr, E., R. \(2011\). Sexual objectification of women: advances to theory and research, *The Counseling Psychologist*, 39\(1\), 6-38.](#)



qu'elle s'en plaint, et qu'on lui répond *“si tu les montres, c'est que tu veux qu'on les remarque”*, on fait à nouveau porter la responsabilité de l'action sur sa cible plutôt que sur son auteur et autrice.

Le victim-blaming est utilisé pour justifier des actes très graves comme un viol (*“si tu rentres tout·e seul·e au milieu de la nuit en mini-jupe, c'est que tu l'as cherché”*), le harcèlement (*“iel a qu'à pas sortir si iel s'offusque au moindre commentaire”*), ou un cambriolage (*“tu as dû mal fermer la porte”*) etc., mais également des choses plus anodines, comme marcher sur le pied de son·sa partenaire (*“mais pourquoi tu te mets là aussi ?”*) ou le fait d'avoir entièrement mangé le gâteau préparé par son·sa colocataire (*“il fallait pas le laisser traîner”*).

On fait donc peser la responsabilité de l'acte sur la cible, comme si c'était à elle de faire quelque chose pour ne pas être renversée / objectivée / violée / harcelée / cambriolée / dépouillée de son goûter. Or, jusqu'à preuve du contraire, la personne qui a le plus de pouvoir pour éviter que ces choses arrivent est la personne qui renverse / objective / viole / harcèle / mange les biscuits d'autrui.

Pour aller plus loin sur les mécanismes derrière le victim-blaming :

- <https://dansmontiroir.wordpress.com/2016/09/22/le-victim-blaming-ou-pourquoi-je-gronde-mon-chat-apres-lui-avoir-marche-sur-la-queue/>

Sexisme bienveillant

Le sexisme bienveillant est une expression “galante” et affectueuse de la domination masculine²⁷. Plus difficilement identifiable que le sexisme hostile, il entraîne des attitudes et comportements d'apparence positive et flatteuse pour les personnes cibles, mais qui sont en réalité paternalistes puisqu'elles sont considérées comme des êtres fragiles qu'il faut protéger, chérir et épargner de tout souci (comme voter ou prendre la responsabilité d'un dossier important). Le sexisme bienveillant peut être décomposé en trois dimensions principales : la protection paternaliste (*“les pères doivent protéger les enfants”*), une complémentarité positive entre les genres (*“les femmes ont des qualités que les hommes n'ont pas”*) et l'intimité hétérosexuelle (*“les femmes remplissent les besoins romantiques des hommes”*)²⁸.

Le sexisme bienveillant pose plusieurs problèmes. Premièrement, il est insidieux : puisqu'il semble positif, il est beaucoup plus facilement accepté et intégré, malgré le fait qu'il véhicule des stéréotypes qui causent du tort aux personnes cibles. En effet, difficile d'être considérée comme un·e chef·fe d'entreprise ou un·e manager compétente et crédible quand on est perçue comme une petite chose sensible qu'il faut défendre. Difficile également de lutter contre la répartition genrée des rôles familiaux quand tout le monde soutient que *“les femmes ont l'instinct maternel”*. Comment repérer le sexisme bienveillant étant donné qu'il est souvent discret ? Qu'un comportement ou une opinion

²⁷ Jackman, M. R. (1994). *The velvet glove: Paternalism and conflict in gender, class, and race relations*. Univ of California Press.

²⁸ Becker, J. C., & Wright, S. C. (2011). Yet another dark side of chivalry: Benevolent sexism undermines and hostile sexism motivates collective action for social change. *Journal of personality and social psychology*, 101(1), 62.



soit positif ou négatif, si son fondement est de faire une distinction entre les personnes en fonction de leur genre, c'est qu'il s'agit probablement de sexisme.

Le deuxième gros problème du sexisme bienveillant, c'est qu'il a des conséquences tout aussi négatives, voire plus, que le sexisme hostile, sur les personnes qui le subissent. Pour ne citer qu'une étude, parmi les nombreuses qui existent, en 2007, Dardenne, Dumont, & Bollier²⁹ ont par exemple montré que le sexisme bienveillant a un effet plus négatif que le sexisme hostile sur les compétences cognitives des femmes. Pour résumer, dire à une femme : *"nous cherchons à engager des femmes mais ne t'inquiète pas on sera là pour t'aider"* a un impact plus négatif sur ses compétences que si on lui dit *"nous devons engager des personnes du sexe-faible, j'espère que vous ne vous sentirez pas offensée, car c'est souvent le cas avec les femmes"*. Comme il est plus doux, le sexisme bienveillant est mieux accepté et sape les possibilités d'action des femmes (difficile de protester face à une proposition d'aide, fût-elle inutile et déplacée, sans avoir l'air d'une harpie), alors que le sexisme hostile présenté dans le deuxième exemple provoque de la colère, qui peut amener à se défendre et à vouloir faire changer les choses³⁰.

Pour aller plus loin:

- [Quelques exemples typiques de sexisme bienveillant, et leurs conséquences négatives \(en anglais\)](#)



²⁹ Dardenne, B., Dumont, M., & Bollier, T. (2007). Insidious dangers of benevolent sexism: consequences for women's performance. *Journal of personality and social psychology*, 93(5), 764.

³⁰ Becker, J. & Wright, S., C. (2011). Yet another dark side of chivalry: Benevolent sexism undermines and hostile sexism motivates collective action for social change, *Journal of Personality and Social Psychology*, 101(1), 62-77.